

FOMH: modifications ou changement?

La Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers (FOMH) tiendra congrès du 21 au 23 septembre. Deux points particuliers à l'ordre du jour: l'adoption de nouveaux statuts et l'élection d'un président.

Ce qui se passe à la FOMH n'est pas de médiocre importance. Les décisions du plus grand syndicat ouvrier du pays (125 000 membres) ne peuvent manquer d'avoir des incidences, tant sur l'organisation des autres syndicats que sur la pratique de la politique conventionnelle suivie par les « partenaires sociaux ».

Comment apprécier les projets soumis au prochain congrès?

Elections. L'actuel président, Ernst Wüthrich, conseiller national bernois, qui est aussi président de l'Union syndicale suisse, se retire. C'est le moment, diront certains. Certes, mais qui le remplacera? Simplifions: Mischler ou Ghelfi. Dans le premier cas, c'est deux bonnet blanc, blanc bonnet; dans le deuxième cas, une ouverture devient possible. Encore qu'il faille nuancer: André Ghelfi n'a pas le tempérament de lutteur d'un Max Arnold (VPOD), d'un Richard Müller (Union PTT) ou d'un Ezio Canonica (FOBB).

Statuts. La presse syndicale l'annonce depuis quelques mois à grands fracas: la FOMH s'apprête à se donner de nouveaux statuts, à passer d'une conception ouvrière à une organisation industrielle. Que déduire des modifications les plus importantes (cf. tableau en page 2)?

Les congrès auront lieu tous les quatre ans (trois ans, précédemment). C'est certainement un recul. Car chaque congrès sera nécessairement dominé par une triple élection, celle du président de la FOMH, celle de l'assemblée des délégués et celle du comité fédératif. Un grand rassemblement quadriennal est insuffisant pour assurer la participation effective des syndiqués. L'assemblée des délégués, avec 120 personnes, ne représente qu'un petit pour mille de l'effectif total. C'est peu. Il est vrai qu'un congrès est lourd à préparer; il ab-

sorbe une quantité d'énergie qui n'est que rarement en rapport avec les résultats. La solution ne consiste pas cependant à rendre l'événement encore plus exceptionnel — en espaçant davantage les assises — mais au contraire à le « banaliser » en le rendant plus fréquent. Cela dit, la formule du congrès aussi imparfaite soit-elle, reste la seule structure connue qui contraigne les responsables à s'expliquer et qui fasse descendre le débat au sein de chaque section.

Autre problème. Le projet de statuts n'évoque pas la question du domicile des secrétaires centraux. L'efficacité plaide en faveur de la centralisation. La nécessité de maintenir le contact avec la base conduit au contraire à penser qu'ils devraient continuer à habiter au lieu où ils ont fait leurs premières armes — André Ghelfi à Neuchâtel, Gilbert Tschumi à Bienne, Roger Besuchet à Lausanne.

Quant aux problèmes de fond, ils ne sont évidemment pas évoqués dans le projet de statuts. La pratique conventionnelle, les méthodes de négociations, les conditions d'application de la « bonne foi » subsisteront-elles inchangées? L'assemblée des délégués (qui ne peut comprendre de secrétaires régionaux permanents) sera-t-elle plus dure que l'actuel comité central élargi? Aucun pronostic ne s'impose.

Reste la modification de nom. Le syndicat ouvrier devient un syndicat de travailleurs et manifeste par là sa volonté d'élargir sa base de recrutement aux employés administratifs, techniques et aux cadres. Cette adaptation est positive. Mais ici encore, sa réalisation pratique dépend de la manière dont la FOMH saura s'imposer, renouveler son image de marque et se développer.

En dépit de ces innovations, il nous paraît qu'une seule décision entre toutes peut marquer concrètement la volonté de changement qu'on observe dans le monde des travailleurs: la réalisation d'un hebdomadaire syndical romand. Nous n'en sommes malheureusement pas encore là.

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 193 7 septembre 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement

pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1972: 12 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Jean-Pierre Ghelfi

193

Les points sensibles de la mue de la FOMH en FTMH

ANCIENS STATUTS

Nom (article premier) : Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers (FOMH).

But (art. 2) : La FOMH a pour but de défendre les intérêts matériels, sociaux, professionnels et moraux de ses membres et de travailler à leur développement intellectuel (...)

Le congrès (art. 10) : Le congrès fédératif est l'organe souverain de la fédération. Il a lieu ordinairement tous les trois ans (...) Le congrès ordinaire est chargé de prendre les décisions concernant :

a) l'examen et l'approbation du rapport de gestion ; b) les modifications et compléments à apporter aux statuts fédératifs ; c) la fixation du montant des cotisations fédératives ordinaires ; d) l'élection des secrétaires centraux, de même que des membres et des suppléants du comité central élargi ; e) l'examen des propositions des sections et du comité élargi soumises par le comité central, et leur transmission aux organes compétents.

Répartition des compétences (art. 11 et suivants) : Le comité central élargi est compétent dans toutes les affaires administratives, pour autant que celles-ci ne soient pas expressément soumises à un autre organe (...)

Tombent notamment dans le champ de ses attributions :

a) les décisions à prendre concernant les affaires relatives à la politique syndicale ;
b) l'élaboration et la modification des règlements et des dispositions d'exécution ;
c) la constitution des organes fédératifs et la nomination du président et des vice-présidents de la fédération ;
d) la décision définitive en cas de recours ensuite d'exclusions ;
e) la décision concernant la perception de cotisations extraordinaires.

NOUVEAUX STATUTS

Nom (article premier) : Fédération suisse des travailleurs sur métaux et horlogers (FTMH).

But (art. 3) : La FTMH lutte pour la justice sociale. Elle représente et défend les intérêts culturels, sociaux, professionnels et matériels de ses membres (...)

Le congrès (art. 11) : Le congrès fédératif est l'organe souverain de la FTMH. Il a lieu ordinairement tous les quatre ans (...)

Le congrès :

a) définit la politique générale de la fédération et détermine les objectifs à long terme ;
b) examine les propositions ;
c) élit les secrétaires centraux et, parmi eux, le président et les vice-présidents ;
d) sanctionne et modifie les statuts de la fédération.

Répartition des compétences (art. 12 et suivants) : L'assemblée des délégués (des sections et des régions, soit environ 120 personnes. Réd.) :

a) fixe les buts syndicaux à court terme ;
b) prend les décisions qu'appelle la politique syndicale ;
c) se prononce sur les rapports d'activité, les comptes annuels et le budget ;
d) élit le comité fédératif, les conseils de fondation et la commission de gestion ;
e) fixe les cotisations fédératives ;
f) tranche les recours en cas d'exclusion ;
g) se prononce sur les règlements.

DOCUMENT

La participation à partir des commissions d'entreprises

L'initiative sur la participation, nous l'avons dit, se jugera à son contenu. Dès textes ont déjà été rédigés pour préciser le cadre dans lequel les syndicats conçoivent leur proposition. Sur le point particulier des commissions d'entreprises, les intentions se précisent. Il faut lire le document que nous publions ci-dessous en se rappelant que les travailleurs et leurs représentants n'ont aucun droit, pour l'instant, et que les patrons ne sont tenus à rien... Cette esquisse indique donc dans quelle direction se portent les efforts de mise au point des idées de base.

Commissions d'entreprises. — Les commissions d'entreprises élues par le personnel constituent l'organe de participation.

Les entreprises qui emploient plus de 500 personnes doivent créer des commissions d'entreprise.

Si dans les autres entreprises, la création des commissions d'entreprises ne résulte pas d'un accord entre les partenaires sociaux, elle doit

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

« J'appelle la Suisse le soir »

La « Weltwoche » (35) relève dans un article sur la lutte contre la drogue en Suisse que le manque de personnel fait obstacle au combat contre la contrebande de la drogue. M. James Schwarzenbach succède à M. Jean Vincent à la tribune et consacre aussi son article à l'Europe en comparant la Suisse à une petite souris menacée par deux dangers : le chat et le piège. Alors que le chat est un danger, le piège est une tentation puis-

cependant intervenir lorsqu'un tiers au moins du personnel l'exige.

Election. — En l'absence d'accord contractuel entre les partenaires sociaux concernant l'élection des commissions d'entreprises, les dispositions relatives à la désignation de ces commissions sont réglées par une ordonnance.

Questions économiques. — Les commissions d'entreprises et les organisations compétentes des travailleurs doivent être informées régulièrement et en temps utile par la direction, de l'évolution de la marche des affaires, de la situation économique de l'entreprise et de ses structures industrielles. Cette information sera aussi diffusée de manière appropriée à l'ensemble du personnel.

Problèmes de personnel. — Les commissions d'entreprises ont le droit d'être entendues sur les questions de personnel (engagement, promotion, mesures disciplinaires, etc.).

Licenciements. — En cas de licenciements, de réduction du temps de travail ou de déplacement, la direction informe la commission d'entreprise et les organisations compétentes de travailleurs et recherche avec elles des solutions acceptables.

Questions sociales. — En matière sociale, notamment pour les institutions de sécurité sociale, le droit de participation est garanti. En l'absence de dispositions contractuelles, la commission d'entreprise est compétente pour l'exercice de ce droit. Les institutions de prévoyance-vieillesse (2^e pilier) — caisse d'entreprise ou caisse professionnelle — sont gérées paritairement. La participation s'étend également au placement des fonds.

Autres questions. — Les commissions d'entreprises ont également un droit de participation, en particulier dans les domaines suivants: prévention des accidents, hygiène, propositions de salaires et évaluation des postes de travail, cours de formation et de perfectionnement, problèmes techniques et d'organisation.

Commissions spéciales. — Lorsque des commissions spéciales sont créées pour des objets particuliers et délimités, la nomination des représentants du personnel et la détermination de la tâche de la commission spéciale se font en accord avec la commission d'entreprise.

Assemblée du personnel. — Les commissions d'entreprises ont le droit de convoquer et de

réunir pendant le temps de travail des assemblées du personnel.

Conseillers. — Les commissions d'entreprises peuvent se faire accompagner de conseillers pour les séances de commission et pour les entrevues avec la direction.

Protection des membres des commissions d'entreprises. — Les membres des commissions d'entreprises ne doivent pas être empêchés d'exécuter leurs tâches. Ils ne doivent pas être désavantagés du fait de leur activité.

Les commissions d'entreprises et leurs membres individuels s'acquittent de leurs tâches et fonctions pendant le temps de travail.

Devoir d'information de la direction. — La direction doit remettre aux commissions d'entreprises les informations et renseignements nécessaires à l'exercice de leurs tâches. Elle doit traiter les propositions des commissions d'entreprises dans des délais utiles.

Institutions de formation. — La Confédération accorde des contributions financières aux institutions de formation pour la participation des travailleurs, en particulier pour les cours destinés aux membres des commissions d'entreprises.

qu'il contient un morceau de lard. Le lard de Bruxelles, c'est le libre échange. Le reste à l'avenant.

En publiant les bonnes feuilles d'un livre du colonel Hans Rudolf Kurz sur la Suisse, centre d'espionnage (Spionagezentrum Schweiz), la « Weltwoche » nous permet de nous persuader que la deuxième guerre mondiale n'est pas encore finie. On trouve évidemment dans ce livre des noms connus: Rado-Dora, Roessler, Hausmann, Rachele Dübendorfer et bien d'autres déjà lus dans des publications antérieures. La page économique rappelle que le conseiller

fédéral Furgler doit encore liquider le dossier, légué par son prédécesseur, des recours contre l'augmentation des tarifs R.C. auto. Paul Klügi prévoit une décision politique qui fixera l'augmentation entre 0 et 18 %. Les automobilistes auraient tort de trop se réjouir, car de nouvelles augmentations de primes sont à prévoir en 1973, au plus tard, en raison de l'augmentation des frais de garage, de soins médicaux, etc.

La drogue en Suisse, plus précisément à Zurich, fait aussi l'objet d'un article du « Sonntags Journal » (36). Des prix sont indiqués. On lit que Zurich est, avec Amsterdam et Marseille, une des

places les plus importantes du commerce de la drogue. La faillite de la foire des jeunes « Hit-fair », les Turcs, travailleurs clandestins en Suisse, les expulsions cantonales comptent parmi les sujets suisses traités cette semaine.

Le roi Hussein de Jordanie a accordé une interview au « Sonntags Journal ». Il narre ses expériences de radio amateur et précise qu'il a des contacts réguliers avec de nombreux amis suisses qu'il appelle généralement le soir. Au sujet de notre pays il dit aussi, entre autres: « Un merveilleux pays avec des habitants merveilleux et cordiaux ».

D'Albert Speer à Henri Kissinger : vers un tribunal de Nuremberg (bis)?

L'été 1938 sera chaud pour Albert Speer. Ne s'est-il pas vu confier par Hitler la construction de la nouvelle Chancellerie du Reich ? Le jeune architecte de 33 ans se démène donc sur le chantier de la Vossstrasse pour bâtir en un an l'édifice de style néo-classique totalitaire qui servira de décor à la grande politique de réorganisation raciale du continent dont rêvent les nazis. Mais de politique, Speer ne s'en soucie guère. Pas plus que des persécutions qui s'aggravent contre ses compatriotes de religion juive. Et lorsque le 10 novembre il découvre, en se rendant au travail, la synagogue incendiée et les magasins juifs éventrés, ce qui le choque dans les ruines de la nuit de cristal c'est « le réveil politique de la rue. Les carreaux brisés des vitrines indisposèrent avant tout mon sens bourgeois de l'ordre. »

L'exil des Kissinger

Ce que l'architecte du Führer ne comprend pas, ¹ de nombreux israélites le savent déjà et cherchent à quitter leur pays. Parmi eux la famille Kissinger, dont le père enseigne le latin, le français et l'anglais au lycée de Fürth. Le 15 août 1938, abandonnant la petite ville bavaroise et une existence toute de respectabilité, du moins jusqu'à l'arrivée au pouvoir des nazis, les Kissinger s'embarquent sur le « Liberty » à destination des Etats-Unis, rejoindre un lointain cousin.

C'était il y a trente-quatre ans. Devenu ministre de l'armement et des munitions, Alfred Speer connaît les sommets de la gloire et de la puissance. Puis, malgré tous ses efforts, la défaite. A Nuremberg les vainqueurs le condamnent à vingt ans de forteresse pour avoir pris part aux déporta-

tions de travailleurs étrangers, ordonné l'emploi des détenus des camps de concentrations et des prisonniers de guerre russes dans l'industrie d'armement et n'avoir montré en général, dans l'accomplissement de ses fonctions, aucune préoccupation humaine et morale. Ayant pris, presque seul, devant le tribunal et dans ses mémoires la mesure de sa responsabilité et de sa culpabilité, l'ancien favori du Führer est redevenu un simple et respectable citoyen de la République fédérale allemande.

Enrôlé dans l'armée américaine et naturalisé, l'aîné de la famille Kissinger atteindra lui, pendant la guerre, le grade de sergent. En 1947, il obtient une bourse pour poursuivre ses études universitaires à Harvard. A 34 ans, un travail sur les armes nucléaires que lui commande le conseil des relations étrangères le rend brusquement célèbre. Au cinéma, il inspire l'effrayant Dr Folamour, du film du même nom. A Harvard, il parcourt à grandes enjambées la carrière professorale avec des études d'histoire et de science politique qui lui permettent d'approfondir son admiration pour Metternich et Bismarck. Entraîné un moment vers la Maison Blanche à la suite de l'élection de John Kennedy, il ne tarde pas à quitter l'équipe d'universitaires qui entoure le nouveau président, ne pouvant accepter l'ensemble de sa politique étrangère ni surtout la semi-obscurité où il végète. Et après avoir tâté du gouverneur Rockefeller, puis du président Johnson, c'est finalement avec Nixon qu'Henry Kissinger pénètre à la Maison Blanche. Conseiller spécial du président en matière de sécurité nationale, il inspire dès lors une politique étrangère faite à la fois de pragmatisme, de prudence stratégique et d'audace tactique, qui correspond, somme toute assez bien, à la définition de conservateur libéral que se donne Kissinger.

Les Etats-Unis ne sont pas le III^e Reich. Albert Speer ne ressemble en rien, apparemment à Henry Kissinger, hormis le fait que tous deux sont nés en Allemagne, mais à 20 ans et quelques centaines de kilomètres de distance. Et pourtant, plus d'un trait commun les rapprochent, qui tracent entre deux personnes et deux vies si différentes un étonnant, un inquiétant parallèle. Relire les mémoires d'Albert Speer, alors que les avions américains lâchent leurs bombes « intelligentes » sur les villes et sur les digues du Nord-Vietnam, à la limite du génocide, c'est comme suivre, gravé en creux, le contour de la personnalité d'Henry Kissinger.

De la faiblesse à l'ambition

« J'ai besoin de sentir que ce que je fais marque une différence. » Il y a dans cette phrase de Kissinger tout à la fois un aveu de faiblesse et la révélation d'une puissante ambition. Le monumental architectural qui attire le jeune Speer, l'extraordinaire impulsion que le ministre de l'armement et des munitions sait insuffler à la production industrielle allemande témoignent des mêmes sentiments chez le second. L'aveu de faiblesse est complexe, car il touche aux racines profondes de la personnalité, dans ses rapports avec le pouvoir, la politique, etc., sans oublier les femmes.

Des hommes isolés

Hommes d'études par formation, d'action par tempérament, ni Speer ni Kissinger ne représentent vraiment leur milieu et la rapidité fulgurante de leur ascension renforce encore leur isolement professionnel. Au pouvoir, ils demeurent tous deux isolés car ils n'ont derrière eux aucun des corps traditionnels de l'Etat, aucune des formations politiques pour les soutenir. Leur dépendance par rapport au chef qui les a distingués leur permet d'avoir un impact sur la société. Cette dépendance grandit donc avec leur pouvoir, avec l'ascendant même qu'ils exercent sur l'homme qu'ils suivent

¹ Albert Speer, « Au cœur du III^e Reich » Fayard, Paris 1971.

et à qui ils accordent, avec plus ou moins de fascination, un charisme politique dont ils sont eux-mêmes privés.

Mais ce ne sont là que parallèles superficiels, en regard de leur commune attirance pour l'abstraction des idées, le mépris des hommes, l'efficacité des structures. Trouver les moyens les mieux adaptés à l'accomplissement d'une grande tâche comble ces esprits clairs, analytiques et ordonnateurs, à la recherche d'une grande passion et d'un total dévouement. Ainsi se noue entre l'architecte qui ne veut rien savoir de la politique, et l'historien qui au contraire veut inspirer un grand dessin politique, la commune complicité des joueurs d'échecs. « J'ai passé des années décisives de ma vie, conclut Speer, à servir la technique, ébloui par ses possibilités. A la fin, en face d'elle, ne reste que le doute. »

On sait où la passion du travail bien fait, la volonté de rendement maximum de la machine industrielle dont il avait la responsabilité ont conduit le ministre de Hitler. Après la guerre, l'ancien responsable a reconnu avoir tout su, dans ses grandes lignes, de ce qui se passait dans la barbarie nazie. Mais à un tel degré d'abstraction que tout cela ne faisait que quelques chiffres à soustraire dans les colonnes du bilan nazi.

Le réalisme

Anticommuniste convaincu, Henry Kissinger est persuadé de la supériorité technique, politique et morale des Etats-Unis. Mais il connaît les limites, non pas tant de la puissance que de la politique. Le monde est trop compliqué et les Etats-Unis trop simples, dit-il quelque part. Entre deux attitudes impossibles, un engagement politique et militaire général et un repli complet, il convient donc de trouver les moyens d'assurer le statu quo mondial actuel, dominé par la suprématie des Etats-Unis dans presque tous les domaines, au moyen d'une diplomatie à la fois brutale et subtile, mais toujours réaliste. Telle avait déjà été la grande idée de Bismarck, défensive dans son prin-

cipe, offensive dans son application, une fois achevé l'Allemagne prussienne dont il avait rêvé. Le conseiller spécial du président Nixon a passionnément lu le chancelier allemand, mais à la lumière de l'éclair atomique. La politique étrangère c'est aussi l'art de jouer, échelon par échelon, avec la terrible menace de l'arme totale, avec la grande peur latente de notre siècle.

Le piège du pouvoir

Ainsi s'est-il forgé un instrument conceptuel qui, à la limite, ne le cède en rien à celui que Speer détenait, dans un autre domaine, pour cravacher l'industrie de guerre nazie. Au service de deux régimes fondamentalement différents, dans leurs essences, leurs structures et leurs buts, leurs problèmes et leurs moyens ne sont pas les mêmes, Mais bien leur myopie d'intellectuels pris au piège du pouvoir, du grand pouvoir, celui du technicien qui confond la fin et les moyens, sa mission et celle de son pays, dans la même abstraction universelle. Alors qu'importent les Juifs et les déte-

nus des camps de concentration, qu'importent les populations civiles du Nord-Vietnam lorsqu'il s'agit d'atteindre le but que l'on s'est fixé.

Le langage de la force

Depuis les seigneurs féodaux d'Egypte ou d'Europe qui tuaient et pillaient les populations rurales au cours de leurs expéditions guerrières, jusqu'aux massacres collectifs de notre siècle, les relations entre Etats ont été dominées par le langage de la force et la piétaille, civile ou militaire, à arrosé de son sang la gloire des chefs. Mais ce serait un piètre réalisme que de croire, surtout à l'âge de la technique et de l'atome, qu'il en est toujours ainsi. Ce que le tribunal de Nuremberg a au fond poursuivi en condamnant Albert Speer en 1946, c'est une sorte de crime nouveau, celui que recommence aujourd'hui Henry Kissinger, avec moins d'excuses encore, et que l'on pourrait qualifier de crime contre l'humanité par excès d'abstraction. N'est-ce pas après tout l'une des formes nouvelles de la volonté de puissance ?

La terre promise

Bien sûr, un magazine comme Eigentumwohnung und Ferienappartement (Allemagne fédérale) est préparé à l'avance. On ne nous fera cependant pas facilement croire que les deux articles sur la Suisse, du numéro 6 (août-septembre 1972) n'auraient pas pu être éliminés en cours de correction du cahier: Les a-t-on laissés uniquement pour faire envie aux acheteurs allemands privés de la chance d'acheter un logement en Suisse ?

Un de ces articles affirme : A Anzère, tout est presque parfait (« In Anzère ist fast alles perfekt »). L'article contient diverses allusions à la « Lex von Moos » (« nicht so streng ge-

nommen ») et à des mesures qui pourraient être prises contre la vente à l'encan de la patrie, mais elles sont tenues alors pour peu probables. L'article est bien ancien !

L'autre article décrit la sûreté des placements en Suisse. Il a été rédigé par un avocat de Cologne et parle de séjour et d'établissement, d'autorisation de travail, de l'obligation de servir, de l'activité politique des étrangers, des caractéristiques de la propriété foncière en Suisse, du nouvel accord fiscal germano-suisse, et nous en passons.

La Suisse reste la terre promise. Combien de temps encore ?

Le goût de la politique

Le Conseil d'Etat vient donc de faire savoir qu'il était prêt à étudier la suggestion du député socialiste Jean-Pierre Thorel « d'éditer un numéro spécial (de la « Feuille des avis officiels ») distribué dans tous les ménages du canton avant les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, et celle des Chambres fédérales ». Ce numéro contiendrait, outre la liste des candidats, un certain nombre de pages « publicitaires » qui seraient réparties à égalité de surface, de caractères d'imprimerie et de mise en pages, entre les formations politiques.

Cette idée s'inscrit dans la suite de la loi, votée le 18 juin 1971 par le Parlement cantonal, qui prévoit une participation de l'Etat aux frais électoraux des partis. Elle renforce l'intervention — indirecte et non directe comme en Allemagne

fédérale par exemple — des finances publiques dans la vie politique afin de donner à ceux qui y participent les moyens de l'animer et par là d'intéresser les citoyens au destin de leur collectivité. La vérité oblige à dire qu'à l'époque déjà, ce subventionnement indirect des partis politiques avait soulevé doutes et oppositions à l'intérieur de toutes les formations politiques et dans l'opinion publique. Doutes de principe chez les uns, qui voient mal le lien existant entre démocratie, participation des citoyens et partis financièrement plus à l'aise; doutes sur l'efficacité de l'entreprise chez d'autres, qui souhaitent que l'on cherche à développer au contraire des moyens d'information et d'expression indépendants des partis, afin de redonner aux citoyens le goût de la politique. La proposition du député Jean-Pierre Thorel ne manquera donc pas de faire resurgir le débat, sans compter les critiques que cette nouvelle dépense va susciter au moment où il n'est question partout et à propos de tout que d'économies.

L'idée de transformer périodiquement la « Feuille des avis officiels » en Spécial-Election a au moins un mérite. Elle va à contre-courant de l'évolution de la mentalité collective contemporaine qui considère avec une suspicion et une hostilité grandissantes ce monstre froid qu'est l'Etat bureaucratique moderne.

Vers un échec irrémédiable ?

On peut en réalité se demander si toute réanimation de la vie politique par le moyen de l'Etat n'est pas destinée à échouer irrémédiablement en raison même de la dégradation des rapports qu'entretiennent citoyens et pouvoirs publics. Et si avant de trouver le moyen d'aider les partis politiques — courroies de transmission peut-être usées de la volonté collective — on ne devrait pas d'abord s'interroger sur le malaise fondamental qui ronge la vie politique de la société occidentale aussi bien que la soviétique.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Septième art et démonstrations politiques

Je suis retourné en Italie, à la fin de cet été. Avec ma fille, plus un jeune gentleman qui a entrepris de la coloniser — ou de l'évangéliser, je ne sais pas — plus une sujette de Sa gracieuse Majesté britannique. Le Freiherr, qui n'aime ni les calamaretti, ni les muselières, avait préféré rester à Grandvaux.

A Venise, je suis allé au Festival du cinéma. J'y ai vu entre autres deux films fort intéressants : Tout d'abord, La Rose blanche, de l'Allemand Gustav Ehmck. La « Rose blanche », c'était le nom qu'avait pris un groupe d'étudiants munichois qui, vers 42, tenta de s'opposer au nazisme. Inutile de dire que la tentative échoua et que les plus engagés — parmi eux le frère et la sœur Scholl — furent exécutés. A la hache — on est

pour l'ordre et pour la tradition ou on ne l'est pas. Mais Ehmck n'a pas tant essayé de donner une reconstitution historique de ce mouvement clandestin, que de montrer les difficultés auxquelles se heurte le cinéaste et les leçons qu'on pourrait tirer pour les années 70 de cet échec de 1942.

Très vite, il apparaît en effet que les Scholl et leurs amis étaient des idéalistes, plus soucieux de témoignage et de sacrifice que d'action efficace — une action efficace qui vraisemblablement n'était pas possible alors, vu la totale indifférence de la « base », des « masses » si l'on préfère. Mais ce faisant, Ehmck me semble perdre sur les deux tableaux : d'une part, on ne comprend rien aux motivations des étudiants de 1942 ; et d'autre part, on ne voit pas pour quelles raisons les contestataires de 1972 veulent la révolution, puisqu'aussi bien — on ne cesse de nous le répéter tout au long du film — la situation a complètement changé.

En tout cas, je me défendais mal de l'idée que pour barrer la route à un néo-nazisme quelconque et pour changer la société d'aujourd'hui, il vaut mieux compter sur le camarade Brandt et sur son réformisme que sur les gauchistes à la Dutschke.

Le second film, La Vie d'un Stakhanoviste, du Yougoslave Bata Cengic, m'a paru très ambigu. Il oscille en effet tout au long de ses 90 minutes de projection entre une imagerie d'Epinal qui me laisse songeur, et une réflexion ironique et désabusée sur l'évolution vers une technocratie d'une révolution qui se voulait socialiste.

Mineur de fond et « de choc », le héros sacrifie tout pour dépasser les normes fixées, afin que se réalise le X^e plan quinquennal ; il se voit promu héros national, l'objet des distinctions les plus flatteuses : réceptions avec fanfare (mais je n'aime pas tellement la fanfare...), fanions d'honneur (mais ma passion pour les fanions a ses limites...), voyage à Moscou, visite à Stakhanov en personne.

Frau Stirnimaa votera oui le 24 septembre

Fête dans la rue à Berne à l'occasion du 50^e. Congrès des Suisses à l'étranger. Des groupes et des artistes se produisent devant un public nombreux. Au bas de la Kramgasse, le groupe des Minstrels, rendu célèbre au-delà de nos frontières par son « tube » « Gruezi wohl, Frau Stirnimaa... » interprète des airs populaires de différents pays. En présentant une vieille ballade irlandaise, Mario, le violoniste, précise que les Minstrels sont contre la guerre. Puis, plus tard, il explique au public que puisque les Minstrels sont contre la guerre, ils voteront pour l'initiative contre l'exportation d'armes. Un peu plus tard, en jouant un air interdit dans la Grèce des colonels, Mario le souligne encore aux applaudissements du public.

La dernière scène, censée se dérouler en 1972, le montre installé dans un bureau, n'ayant plus désormais qu'à peser sur un bouton pour que les bennes pleines de charbon remontent à la surface...

Désenchantement : était-ce bien cela qu'il avait voulu en renonçant à tout, vie de famille, vie personnelle ? D'un autre côté, pouvait-on espérer mieux ? Les progrès accomplis sont immenses, mais en même temps, la « condition humaine » est restée essentiellement la même : présence de la vieillesse, approche de la mort... Et sans doute vaut-il mieux consentir à des cadences « dingues » (comme disent les petits camarades gauchistes) pour l'édification du socialisme que pour le profit des patrons... L'« aliénation » semble la même. Malraux avait montré qu'à « l'illusion lyrique » succède inévitablement « l'exercice de l'apocalypse ». Mais après, d'autres problèmes continuent de se poser, qui n'ont pas été résolus.

J. C.

Des communes désinvoltes choisissent l'illégalité

L'initiative Delafontaine a suscité d'utiles discussions. Politiquement, elle a été un bâton dans la fourmilière de l'entente vaudoise (au vu de son travail, l'image est d'ailleurs exagérément industrielle).

La Chambre vaudoise d'agriculture avait dit « non ». Dans les communes agricoles, pour les cadres radicaux, cela signifiait qu'il fallait officiellement être contre. D'où (la « niousserie » aidant dans de nombreux cas), des comportements qui vont de la désinvolture à la franche illégalité, c'est-à-dire la destruction des signatures valable-

ment récoltées depuis des semaines, voire des mois. C'est grave. Car les mêmes milieux face à la contestation et à ses procédés souvent discutables ont plein la bouche de formules telles que : respect des voies démocratiques, etc...

Malheureusement, ils ne s'appliquent pas à eux-mêmes ces excellents principes.

Si le Conseil d'Etat est logique avec lui-même (cf. les arrêtés scolaires), il devra être d'une extrême rigueur dans l'enquête pour établir les faits et d'une égale sévérité, s'il y a lieu, dans les sanctions qui frapperaient les vrais responsables.

L'Union syndicale et l'adhésion à la CEE

L'Union syndicale a annoncé son soutien à l'accord de libre-échange. Dans son communiqué, trois lignes suffisent pour le dire.

Puis, vingt lignes sont consacrées à la nécessité de stabiliser la main-d'œuvre étrangère et de prendre les décisions qu'implique l'accord Suisse-Italie. En bref, si l'on confère aux saisonniers un statut proche de celui des travailleurs résidents, il faudra réduire d'autant ceux-ci pour que les saisonniers enfin mieux traités ne viennent pas gonfler leur nombre.

Sans ouvrir le débat sur le fond, on doit déplorer le procédé de discussion. L'accord avec la CEE

est une chose, le problème des saisonniers une autre. Les associer dans la problématique, c'est faire le jeu de Schwarzenbach, qui ne manque pas d'être tenté de dire « non » à l'Europe, qui hésite peut-être parce que l'accord est purement commercial, mais qui fera le saut si on laisse accrédi-ter l'idée, déjà très répandue de manière latente, que l'Europe = un afflux de travailleurs étrangers. Mais pourquoi donc l'USS a-t-elle si peur des xénophobes ? La gauche romande ne leur a pas fait de concessions : ni les syndicats, ni les partis ne s'en portent plus mal. Allons, Messieurs de Berne et de Zurich, un peu de courage !

Premier objectif: 4000

A Washington, le « Washington Daily News », aux prises avec de sérieuses difficultés financières, cesse de paraître. Son tirage quotidien : près de 200 000 exemplaires. Les habitants de la capitale américaine n'auront donc plus que le choix entre deux journaux du cru, jour après jour.

A New York, vingt quotidiens se partageaient

le marché en 1965; un an après, ils n'étaient plus que six, et leur nombre avait encore diminué de deux unités en 1967; aujourd'hui, on ne compte plus que trois rescapés, dont le « New York Times » et le « New York Daily News », soit deux publications du matin (le « Post » tirant en fin d'après-midi).

Le tirage de « Domaine public », quant à lui, poursuit sa progression : le cap des 4000 abonnés est en vue. Précisions suivront.

DEFENSE NATIONALE

Réponse fausse? donc, les données sont fausses!

Tout avait été mis en place pour que soit crachée, comme le fait un ordinateur, la bonne réponse.

Les données de la solution étaient les suivantes:

1) Une conception de la Défense nationale datant de 1966. Elle prévoit, encore que le chapitre « aviation » appelle un complément selon les auteurs de l'époque, elle prévoit donc l'intervention tactique de chasseurs-bombardiers.

2) Pour éviter toute surprise, le Conseil fédéral définit l'enveloppe financière: 1 milliard et 300 millions.

3) Des spécialistes sont mis au travail pour jauger en techniciens les avions.

La mise en équation semble bonne. Or la réponse ne satisfait personne. Conclusion logique: les données sont fausses.

Un examen superficiel révèle que c'est la con-

ception même de la Défense nationale qui est dépassée. Pourquoi?

Après avoir abandonné la mystique du « réduit », hérité de la guerre, la Suisse s'est accrochée à l'idée d'une armée numériquement forte (le système des milices le permet) et dotée d'engins fortement mécanisés et motorisés.

La contradiction

Même les profanes ont découvert qu'une telle armée ne pouvait être efficace dans ses déplacements, notamment dans le secteur alpin, sans une forte couverture aérienne. Or celle-ci est actuellement faible: 50 « Mirages ». On n'en a pas moins poursuivi l'effort de motorisation; l'on a persisté, en dépit du bon sens, à chercher l'acquisition de bombardiers qui exigent eux aussi, dans le ciel, protection et couverture. Nous n'avons donc cessé d'équiper une maison de grand luxe, pour découvrir au moment de poser la toiture que les moyens nous faisaient défaut.

A partir de cette constatation, que proposer? Tout d'abord, renoncer à l'acquisition des « Corsairs ». Il semble que la décision est déjà

prise par le Conseil fédéral. Deuxièmement, remettre en discussion, et fondamentalement, la conception de la Défense nationale. Ici, on peut avancer deux hypothèses. Ou le conflit sera mondial, ou le conflit sera limité: par exemple, troubles dans un pays voisin dont les effets risquent de bousculer nos frontières.

En première urgence, c'est à la deuxième hypothèse qu'il faut répondre. Cela exige des troupes peu nombreuses, fortement mobiles, et une très-bonne chasse aérienne.

Pour le reste, le casse-pipe mondial, dans la mesure où il laissera place encore à de grands mouvements stratégiques visant à occuper le terrain, seule une armée très enracinée, « rustique », pourrait représenter une éventuelle réponse.

La priorité

On souhaiterait que le Parlement restreigne fortement les crédits militaires jusqu'à ce qu'une nouvelle conception de la Défense nationale soit élaborée.

Au vu de la situation internationale, ce délai d'attente ne présente pas de risques majeurs.

EXPORTATION D'ARMES: TROIS SEMAINES AVANT D'ACCEPTER L'INITIATIVE

L'indépendance des autorités politiques

L'Iran est de loin notre principal acheteur d'armes (cf. DP 190). En francs:

1968	5 millions d'armes et de munitions
1970	43,5 millions d'armes et de munitions
1971	54,7 millions d'armes et de munitions

Malgré de nombreuses interventions lui demandant de décréter l'embargo sur les exportations de matériel de guerre vers ce pays, le Conseil

fédéral n'a pas cru bon d'agir. La manière dont les droits de l'homme sont bafoués en Iran, l'occupation militaire des îles qui commandent l'entrée du golfe Persique ne sont pas des motifs suffisants, semble-t-il.

Il est intéressant également de considérer une autre statistique: celle de nos transactions avec l'Iran:

	<i>Exportations suisses en Iran</i>	<i>Importations suisses de l'Iran</i>
1968	114 millions	34 millions
1971	632 millions	174 millions

On constate que le déséquilibre croissant des échanges entre les deux pays profite largement à la Suisse. On peut aussi se poser la question: quel est le degré d'indépendance des autorités politiques dans une telle situation? Est-ce que les considérations commerciales pèsent d'un poids trop grand pour que l'embargo sur les armes soit décrété?

Le complexe militaro-industriel que dénonçait en 1961 le président Eisenhower existe-t-il dans notre pays également? C'est ce que nous essayerons de déterminer dans le prochain numéro.